



Commission Régionale de Surveillance et Contrôle des Opérations Electorales

Saison 2024/2025

PROCES VERBAL REUNION DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024 (consultation électronique)

Présents : Jean Marie DASCOTTE – Jérémy LENOIR – Alex SERGENT

Excusés : Daniel DUBOIS - Daniel LADU - Jacques POLET - Thierry MOREAU

Consultant : Vincent BAHEUX – Directeur Général (ne participe ni aux débats ni à la décision)

La commission désigne les personnes ci-dessous aux postes de Président et de Secrétaire de séance :

- Président de séance : Jérémy Lenoir
- Secrétaire : Alex Sergent

Objet de la réunion :

Etude de la décision du CNOSF relative à la candidature de Monsieur Stefan Islic pour l'élection des membres de la délégation de la Ligue de Football des Hauts-de-France (LFHF) à l'Assemblée de la Fédération Française de Football (FFF), suite à la demande de conciliation émise par ce dernier auprès du CNOSF en date du jeudi 19 septembre 2024.

La décision rendue par le CNOSF en date du lundi 23 septembre 2024 est lue et analysée. Il en ressort que le CNOSF a jugé la demande de conciliation manifestement mal fondée, et a confirmé la décision de la CRSOE concernant l'irrecevabilité de la candidature de M. Stefan Islic en raison du dépôt tardif de celle-ci, en dehors du délai réglementaire de 30 jours avant l'élection.

Après délibération, la CRSOE décide d'acter officiellement la décision du CNOSF, confirmant ainsi la non-réception et l'irrecevabilité de la candidature de M. Stefan Islic.

Le Président de séance
Jérémy LENOIR

Le Secrétaire
Alex SERGENT